



## Avec vous, **des élu-e-s engagé-e-s** pour défendre et revaloriser nos missions



Ce supplément a été conçu  
par le secteur AED-AESH national

L'ensemble des personnels des trois versants de la Fonction publique est appelé à élire leurs représentants dans les comités techniques et les commissions paritaires en décembre 2018. Dans l'Éducation nationale, ce scrutin se déroulera par vote électronique du 29 novembre au 6 décembre. Les AED et AESH sont concernés par trois scrutins : le CTM (comité technique ministériel), le CTA (comité technique académique, et la CCP (commission consultative paritaire). Ces trois instances traitent de vos droits et de vos conditions de travail.

Le SNES-FSU a toujours considéré que les AED comme les AESH sont des personnels indispensables au bon fonctionnement des établissements et au bon déroulement de la scolarité de tous les élèves. Vos missions ne se limitent pas à la surveillance et l'encadrement des élèves. Dans tous les établissements, vous êtes des référents de dialogue pour les élèves que vous accompagnez tout au long de leur scolarité. Le peu de reconnaissance qui vous est accordée et le peu de souci du temps de formation nécessaire pour assurer votre avenir professionnel sont d'autant moins acceptables !

La revalorisation des salaires, l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de l'investissement professionnel sont autant de sujets sur lesquels votre voix doit être entendue.

Les syndicats de la FSU - SNEP, SNES, SNUEP et SNUipp - s'engagent au quotidien pour défendre vos droits et en gagner de nouveaux. Les militants, qui travaillent à vos côtés dans les établissements, sont totalement en prise avec les réalités professionnelles. Ils portent votre parole tout en faisant vivre un syndicalisme démocratique, efficace et concret auquel chacun peut participer.

Parce qu'il reste encore des combats à mener pour améliorer vos conditions de travail et d'emploi, **votez SNES-SNUipp-SNEP-SNUEP-FSU pour la CCP et votez FSU pour les CT ministériels et académiques.**



Frédérique Rolet  
secrétaire générale

## AED, AESH : des droits à

### AED : POUR UN NOUVEAU CONTRAT D'ÉTUDIANT - SURVEILLANT

Le projet du SNES-FSU a toujours été clair pour les AED. Cette fonction doit retrouver son utilité première : permettre à des étudiants ou des personnes en formation de financer leurs études en exerçant dans le cadre protégé de la Vie scolaire. C'est pourquoi le SNES-FSU milite pour un nouveau contrat d'étudiant-surveillant plafonné à 28 heures hebdomadaire et rémunéré à temps plein. Il est désormais plus que temps que tous les AED étudiants ou en formation soient placés en conditions de réussir leurs études et leurs formations. C'est grâce à l'action du SNES-FSU que les AED ont obtenu un crédit d'heures qui doit être étendu à toutes les formations. Toutefois, le SNES-FSU défend tous les personnels en poste, étudiants ou non. Pour les non-étudiants, il revendique l'attribution d'un temps de formation afin de leur permettre de trouver un emploi à l'issue de leur contrat d'AED. Il revendique aussi qu'ils puissent passer les concours internes de la Fonction publique.

**Élections professionnelles du 29/11 au 6/12/2018**  
**JE VOTE SNES**  
**JE VOTE FSU**



### Condition d'emploi et de rémunération

Le recrutement par les chefs d'établissement est une des principales causes de la précarité d'emploi des AED. Le SNES-FSU renouvelle sa demande d'une gestion académique des AED, afin que les rectorats les recrutent, les nomment dans les établissements scolaires et mettent en place des procédures de mutation. Le SNES-FSU revendique une augmentation de la rémunération des AED. Il agit aussi pour que les primes REP et REP+ soient versées aux AED qui demeurent à ce jour les derniers exclus de ce dispositif de reconnaissance d'une difficulté d'exercice professionnel alors qu'ils sont en première ligne. Le SNES-FSU dénonce cette situation et interpelle régulièrement le ministère pour gagner ce combat.

Pour porter ces projets syndicaux et vous représenter aussi bien dans les établissements que dans les négociations, le SNES-FSU a besoin de votre voix.

### AESH : ÊTRE RECONNUS POUR FAVORISER L'INCLUSION

Les carences françaises en matière d'accueil et de scolarisation des élèves en situation de handicap sont attestées et ont toujours abouti à des mesures prises dans l'urgence et peu réfléchies sur le long terme.

La première réponse fut la création des AVS dans les années 2000. Parce que l'administration ne savait pas quel statut leur donner, elle a détourné le contrat nouvellement établi des AED pour coller aux missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Mais les conditions d'emploi des AED ne correspondaient pas aux missions des futurs AESH. L'annualisation sur 39 semaines laissait les collègues sans élèves pendant trois semaines ; les 1 607 heures annuelles étaient déconnectées du temps de présence des élèves dans l'établissement.

### VOTER SNES ET FSU POUR

- Un syndicalisme majoritaire capable de peser sur les différentes négociations et de lancer, avec les personnels, les actions nécessaires.
- Un syndicalisme pluricatégoriel fortement ancré dans les métiers.
- Un projet social fort qui redonne sa force au service public par des actions et des prises de position claires et efficaces.
- Être représenté par des militants aguerris et bien informés de vos droits, parfaitement capables de vous apporter le soutien nécessaire.

## à acquérir et à conforter

Le SNES avec la FSU a pesé auprès du gouvernement et s'est félicité de la parution en 2014 du décret instituant le métier d'AESH. Pour nous ce n'est qu'une étape. La reconnaissance de ce métier et de ses spécificités doit déboucher sur la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B. Par ailleurs, il reste encore du chemin à parcourir.

### NOUS REVENDIQUONS :

- une revalorisation salariale en cohérence avec les compétences exigées par nos missions ;
- des formations adaptées aux élèves que nous accompagnons ;
- la reconnaissance du temps de travail invisible des AESH (réunions, concertations, préparations...);
- la fin de la précarité ;
- la fin de l'annualisation du temps de travail des AESH.

### AED ET AESH : RENFORCER LE RÔLE DES CCP

Créées en 2007, les commissions consultatives paritaires ou CCP sont composées pour moitié de représentants des personnels

désignés sur la base des résultats aux élections professionnelles et pour moitié de représentants de l'administration.

Ces CCP sont consultées sur les licenciements et les procédures disciplinaires. Le SNES-FSU et ses représentants ne s'en laissent pas compter et utilise cette instance pour porter la voix des personnels. Il revendique que les CCP soient consultées sur la gestion des carrières des personnels et sur les mutations.

Aujourd'hui, un AESH qui déménage et change d'académie est obligé de démissionner de son emploi pour postuler à nouveau dans l'académie d'arrivée. Ce fonctionnement bloque considérablement la mobilité des personnels et devrait relever, comme la mobilité des titulaires dans l'Éducation nationale, d'une commission paritaire qui vérifierait la régularité des décisions de mouvement prises par l'administration suite à la demande des personnels et qui garantirait l'équité de traitement. Les CCP pourraient parfaitement remplir ce rôle.

### Pour garder la main sur nos métiers

Agissons collectivement contre les injonctions et les prescriptions

Le SNES, pour agir ensemble

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

### VOTER SNES ET FSU POUR

- Des élus engagés au quotidien avec vous, aussi bien dans les établissements que dans les instances départementales, académiques et nationales.
- Des représentants expérimentés et porteurs d'un projet syndical cohérent pour améliorer les conditions de travail de nos catégories.
- Donner plus de poids aux commissions consultatives paritaires et les investir d'un véritable rôle d'arbitrage.

### Pour la CCP votez :

### Pour les CT votez :

Syndicat National de l'Éducation Physique

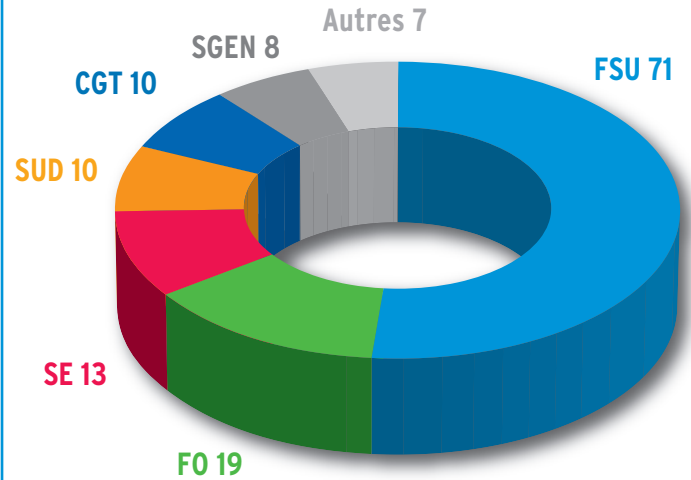
F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN



## VOTE MODE D'EMPLOI

- Première étape : activer sa boîte mail professionnelle (prénom.nom@ac-xxxxx.fr).
- Récupérer sa notice de vote.
- Vérifier son accès aux trois scrutins : CTM, CTA, CCP.
- Au CTM et au CTA : voter pour la liste présentée par les neuf syndicats de la FSU.
- À la CCP : voter pour la candidature sur sigle SNEP-SNES-SNUEP-SNUipp-FSU.  
Les représentants seront désignés par les organisations syndicales à l'issue du scrutin.

Résultats agglomérés des CCP académiques de 2014  
(nombre de sièges)



## QU'EST-CE QUE LA FSU ?

La FSU, Fédération syndicale unitaire a été créée en 1993. Elle est rapidement devenue la fédération syndicale majoritaire des personnels de l'Éducation nationale, mais également la première fédération de la Fonction publique de l'État.

Elle regroupe actuellement 21 syndicats, regroupant les personnels intervenant dans les champs de l'enseignement, l'éducation, la recherche, la culture, la formation, la réinsertion et plus généralement dans deux des trois Fonctions publiques.

En dix ans d'activité, elle a contribué au renouveau du paysage syndical français où elle entend œuvrer à établir des liens et des relais entre l'action syndicale et le mouvement social dans toute sa diversité.

**VOTER SNES, C'EST VOTER FSU !**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**29** > **06**  
NOV DÉC

**Votez !**

POUR AGIR ENSEMBLE